



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil Spécial du 20 juillet 2011 ter

ARRÊTÉ PREFECTORAL N° 2011-4291 du 18 juillet 2011

Objet : délégation de signature aux agents de la préfecture

Article 1 : Délégation de signature est donnée aux directeurs et au chef de bureau désignés ci-après à l'effet de signer d'une manière permanente les actes administratifs, établis par leur direction, ou bureau, à l'exception des actes à caractère réglementaire, des circulaires, des instructions générales et des correspondances destinées aux élus:

Madame Michèle DENIS, directrice de la citoyenneté, de l'immigration et de l'intégration,

Mademoiselle Michèle TAILLARDAT, directrice des libertés publiques et des affaires décentralisées,

Madame Myrrhine GROSSI, directrice interministérielle d'appui,

Madame Frédérique WOLFF, directrice des ressources humaines et financières,

Monsieur Patrick POQUET, directeur de la sécurité et de la protection civile,

Madame Magali GRETTEAU, attachée principale, chef du bureau du cabinet.

Article 2 : Délégation est donnée aux directeurs et au chef de bureau désignés à l'article 1er, à l'effet de signer les copies certifiées conformes à l'original des actes à caractère réglementaire ainsi que les décisions portant établissement de factures pour la délivrance de photocopies aux usagers.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement du directeur, délégation de signature est donnée aux attachés principaux, attachés et secrétaires administratifs dont les noms suivent, à l'effet de signer la totalité des actes établis par la direction dont ils dépendent, à l'exception des actes à caractère réglementaire, des circulaires, des instructions générales et des correspondances destinées aux élus (cf article 1er) :

DIRECTION DE LA CITOYENNETE, DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTEGRATION

- Monsieur Cédric SPERANDIO, attaché principal, chef du service de l'immigration et de l'intégration,
- Monsieur Laurent BOILLEE, attaché principal, chef du bureau des usagers de la route,
- Madame Maiwenn SAUTIER, attachée, adjointe au chef du bureau des usagers de la route.
- Madame Gaëlle ARBEY, attachée, chef du bureau des titres d'identité,

DIRECTION DES LIBERTES PUBLIQUES ET DES AFFAIRES DECENTRALISEES

- Monsieur Stéphane TRONTIN, attaché principal, chef du bureau de la commande publique, de la coopération et de la fonction publique des collectivités locales,
- Madame Catherine LEVASSEUR, attachée principale, chef du bureau de l'urbanisme et des affaires domaniales,
- Madame Marie-Hélène MARECHAL, attachée, chef du bureau des finances des collectivités,
- Madame Sandrine CANDELA, attachée, chef du bureau des institutions locales,
- Madame Marie-José BOURDAIS, attachée, chef du bureau des associations,
- Madame Dominique BOUYSSOU, attachée principale, chargée de mission.

DIRECTION INTERMINISTERIELLE D'APPUI

- Monsieur Jacques PAGES, ingénieur principal des systèmes d'information et de communications, chef du service départemental des systèmes d'information et de communication
- Madame Françoise CONRAD, attachée, chef du pôle juridique interministériel
- Madame Nathalie CHAIZE, attachée, chef du bureau de la politique immobilière de l'Etat
- Madame Béatrice BESANCON-MATILE, attachée, chef du bureau de gestion CHORUS

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIERES

- Monsieur Christian MERCIER, attaché principal, adjoint au directeur des ressources humaines,
- Monsieur Xavier PAUFIQUE, attaché principal, chef du bureau des finances et des achats
- Monsieur Gérard PAILLET, attaché, chef du service départemental d'action sociale,
- Monsieur Olivier VERCASSON, attaché, chef du bureau des ressources humaines,
- Madame Françoise MOLLARET, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, chef du bureau de la formation,

DIRECTION DE LA SECURITE ET DE LA PROTECTION CIVILE

- Madame Evelyne ROUX-D'ORAZIO, attachée principale, chef du bureau de la réglementation générale,
- Monsieur Jean-Jacques NUEL, attaché principal, chef du service interministériel de défense et de protection civile,
- Madame Annie RAGOT, attachée, chef du bureau planification,
- Madame Chantal LIEVRE, attachée, chef du bureau prévention,
- Madame Laurence KERSAUZE-BODIN, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, coordinatrice sécurité routière.

Article 4 : Sans préjudice des dispositions de l'article 1er, délégation de signature est donnée à Madame Frédérique WOLFF, directrice des ressources humaines et financières, à l'effet de signer les décisions et arrêtés plaçant les fonctionnaires et agents de l'Etat en congé de maladie.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Frédérique WOLFF, délégation de signature est donnée à l'effet de signer les actes visés à l'article 4 à Monsieur Christian MERCIER, attaché principal, adjoint au directeur des ressources humaines.

Article 6 : Délégation de signature est donnée à l'effet de signer les actes visés à l'article 4, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christian MERCIER, à Monsieur Olivier VERCASSON, attaché, chef du bureau des ressources humaines, et, en l'absence de ce dernier, à Madame Anne-Marie RODRIGUEZ, secrétaire administrative de classe normale.

Article 7 : Sans préjudice des dispositions de l'article 1er, délégation de signature est donnée à Madame Michèle DENIS, directrice de la citoyenneté, de l'immigration et de l'intégration, à l'effet de signer :

- les décisions concernant l'aide sociale en matière d'hébergement pour les demandeurs d'asile et les réfugiés
- les décisions concernant l'orientation, l'admission ou la sortie d'un centre d'accueil pour demandeurs d'asile ou d'un centre provisoire d'hébergement
- tout courrier préparatoire à la signature de conventions avec les associations privées, centres communaux d'action sociale, municipalités, pour l'octroi des crédits destinés à l'action sociale en faveur des demandeurs d'asile, des réfugiés et des étrangers primo-arrivants
- les décisions et conventions avec les associations privées pour l'octroi de crédits destinés à l'action sociale en faveur des demandeurs d'asile, des réfugiés et des étrangers primo-arrivants
- les procédures et décisions de tarification des établissements sociaux d'hébergement pour demandeurs d'asile et réfugiés (centre de transit, CADA et CPH)
- les arrêtés de rattachement administratif des personnes sans domicile fixe.

Article 8 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Michèle DENIS, délégation de signature est donnée à l'effet de signer les actes visés à l'article 7 à Monsieur Cédric SPERANDIO, attaché principal, chef du service de l'immigration et de l'intégration et à Monsieur Nicolas AUCOURT, attaché, chef du pôle intégration – hébergement des demandeurs d'asile.

Article 9 : Sans préjudice des dispositions de l'article 1er, délégation de signature est donnée à Monsieur Patrick POQUET, directeur de la sécurité et de la protection civile, à l'effet de signer :

- les arrêtés d'agrément des gardes particuliers
- les arrêtés portant reconnaissance de l'aptitude technique d'un garde particulier
- les accusés de réception et récépissés de déclarations de programmes annuels des manifestations commerciales se tenant dans un parc d'exposition enregistré par la préfecture et les récépissés de déclarations de modification de ces programmes
- les récépissés de déclarations de salons professionnels se tenant en dehors d'un parc d'exposition enregistré par la préfecture et les récépissés de déclarations de modification de ces salons
- les récépissés de vente en liquidation
- les décisions attribuant le titre de maître restaurateur.

Article 10 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Patrick POQUET, délégation de signature est donnée à Madame Evelyne ROUX D'ORAZIO, attachée principale, chef du bureau de la réglementation générale à l'effet de signer les actes visés à l'article 9. En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de Monsieur Patrick POQUET et de Madame Evelyne ROUX D'ORAZIO, délégation est donnée à Mlle Christine ALMERY, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, à Mme Christine CUSSIGH, secrétaire administrative de classe exceptionnelle et à Mme Andrée BESSOU, secrétaire administrative de classe supérieure, à l'effet de signer les actes visés à l'article 9, à l'exception des décisions prenant la forme d'un arrêté.

Article 11 : Sans préjudice des dispositions de l'article 1er, délégation de signature est donnée à Mademoiselle Michèle TAILLARDAT, directrice des libertés publiques et des affaires décentralisées, à l'effet de signer :

- toutes décisions relatives à l'attribution et au versement des indemnités représentatives de logement des instituteurs ;
- les arrêtés fixant la composition des commissions départementales d'aménagement commercial et d'aménagement commercial statuant en matière cinématographique ;
- les arrêtés d'indemnités des commissaires enquêteurs ;
- les accusés de réception et les demandes de pièces complémentaires adressées aux maires dans le cadre du contrôle de légalité des autorisations d'occupation des sols ;
- toute décision et correspondance relatives à l'examen conjoint des dispositions proposées pour assurer la mise en compatibilité des documents d'urbanisme prévu aux articles L122-15 et 123-16 du code de l'urbanisme.

Article 12 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mademoiselle Michèle TAILLARDAT, délégation de signature est donnée à Monsieur Stéphane TRONTIN, attaché principal, chef du bureau de la commande publique, de la coopération et de la fonction publique des collectivités locales, à Madame Marie-Hélène MARECHAL, attachée, chef du bureau des finances des collectivités et à Madame Catherine LEVASSEUR, attachée principale, chef du bureau de l'urbanisme et des affaires domaniales à l'effet de signer les actes visés à l'article 11 et à Madame Annabelle BIZIERE et à Monsieur Julien TERPENT-ORDASSIERE, attachés, adjoints au chef du bureau de l'urbanisme et des affaires domaniales à l'effet de signer les accusés de réception et les demandes de pièces complémentaires visées à l'article 11.

Article 13 : Délégation est donnée pour la signature des documents visés à l'article 1er en cas d'absence ou d'empêchement :

- de Monsieur Cédric SPERANDIO, attaché principal, chef du service de l'immigration et de l'intégration, à Monsieur Christian JEHL, attaché, adjoint au chef de service, chef du bureau de l'éloignement et du contentieux, à Madame Véronique BEAUD, attachée principale, adjointe au chef de service, chef du bureau de l'accueil et de l'admission au séjour, à Monsieur Patrick LAFABRIER, attaché, chef du bureau de la qualité, de la sécurité des procédures et du pilotage des activités, à Madame Patricia CHENEL, attachée, chef du bureau des naturalisations, à Madame Mireille STAKELBOROUGH, attachée, chef du bureau du droit d'asile, à Monsieur Jean-Luc BUCHSBAUM, attaché, adjoint au chef du bureau de l'éloignement et du contentieux, à Madame Marie GALLOT, attachée, adjointe au chef du bureau de l'accueil et de l'admission au séjour, à Monsieur Nicolas AUCOURT, attaché, chef du pôle intégration-hébergement des demandeurs d'asile, à Monsieur Marin FAVRET, attaché, chargé de mission, à Madame Josette UGGA, attachée, chef de la section pré-contentieux et veille juridique, à Mme Rachida BOUHILA, secrétaire administrative de classe supérieure, à Madame Michèle TESTE, secrétaire administrative de classe supérieure, chef de la section examens spécialisés du bureau de l'accueil et de l'admission au séjour, à Madame Méry-Pierre LEROY, secrétaire administrative de classe normale, adjointe au chef du bureau des naturalisations, à Madame Cécile CHETOT, secrétaire administrative de classe normale, et à M. Ivan SABATIER, secrétaire administratif de classe normale, chef de la section étudiants et scientifiques étrangers.

- de Madame Gaëlle ARBEY, attachée, chef du bureau des titres d'identité à Madame Néné NIANG, Secrétaire administrative de classe normale

- de Monsieur Laurent BOILLEE, attaché principal, chef du bureau des usagers de la route, à Madame Maïwenn SAUTIER, attachée, adjointe au chef de bureau, à Madame Marie-Christine BENINCASA, secrétaire administrative de classe supérieure, chef de section cartes grises, à Madame Sylvie TROMBETTA, secrétaire administrative de classe normale et à Mme Nell ATURUGIRI, secrétaire administrative de classe normale.

- de Madame Evelyne ROUX-D'ORAZIO, attachée principale, chef du bureau de la réglementation générale, à Mademoiselle Christine ALMERY, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, adjointe au chef de bureau, à Madame Christine CUSSIGH, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, à Madame Nicole LAFARGE, secrétaire administrative de classe supérieure et à Madame Andrée BESSOU, secrétaire administrative de classe supérieure.

- de Madame Sandrine CANDELA, attachée, chef du bureau des institutions locales à Madame Marie-Hélène MARECHAL, attachée, chef du bureau des finances des collectivités, à Madame Catherine LEVASSEUR, attachée principale, chef du bureau de l'urbanisme et des affaires domaniales et à Monsieur Stéphane TRONTIN, attaché principal, chef du bureau de la commande publique, de la coopération et de la fonction publique des collectivités locales.

- de Madame Catherine LEVASSEUR, attachée principale, chef du bureau de l'urbanisme et des affaires domaniales, à Madame Marie-Hélène MARECHAL, attachée, chef du bureau des finances des collectivités, à Monsieur Stéphane TRONTIN, attaché principal, chef du bureau de la commande publique, de la coopération et de la fonction publique des collectivités locales et à Madame Sandrine CANDELA, attachée, chef du bureau des institutions locales.

- de Madame Marie-Hélène MARECHAL, attachée, chef du bureau des finances des collectivités à Madame Catherine LEVASSEUR, attachée principale, chef du bureau de l'urbanisme et des affaires domaniales, à Monsieur Stéphane TRONTIN, attaché principal, chef du bureau de la commande publique, de la coopération et de la fonction publique des collectivités locales et à Madame Sandrine CANDELA, attachée, chef du bureau des institutions locales.

- de Monsieur Stéphane TRONTIN, attaché principal, chef du bureau de la commande publique, de la coopération et de la fonction publique des collectivités locales à Madame Marie-Hélène MARECHAL, attachée, chef du bureau des finances des collectivités, à Madame Catherine LEVASSEUR, attachée principale, chef du bureau de l'urbanisme et des affaires domaniales et à Madame Sandrine CANDELA, attachée, chef du bureau des institutions locales.

- de Madame Marie-José BOURDAIS, attachée, chef du bureau des associations, à Mademoiselle Anne PUCHOIS, secrétaire administrative de classe normale, adjointe au chef de bureau.

- de Madame Magali GRETTEAU, attachée principale, chef du bureau du cabinet, à Madame Aleth FOLLOT, attachée, adjointe au chef de bureau.

- de Monsieur Jacques PAGES, ingénieur principal des systèmes d'information et de communication, chef du services départemental des systèmes d'information et de communication, à Monsieur Hubert CORNIC, ingénieur des systèmes d'information et de communication et à Monsieur Richard GELEY, technicien de classe exceptionnelle des systèmes d'information et de communication.

- de Madame Nathalie CHAIZE, attachée, chef du bureau de la politique immobilière de l'Etat, à Monsieur Jamal BENZIK, attaché, adjoint au chef du bureau, à Madame Martine MAURIN, secrétaire administrative de classe normale et à Madame Isabelle BERNARD, secrétaire administrative de classe normale.

- de Madame Béatrice BESANCON-MATILE, attachée, responsable du bureau de gestion CHORUS, à Madame Liliane BEN-ATTMAN, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, à Madame Agnès BAIYO, secrétaire administrative de classe supérieure, et à Madame Florence DELMONT, secrétaire administrative de classe normale.

- de Monsieur Xavier PAUFIQUE, attaché principal, chef bureau des finances et des achats, à Monsieur Serge BŒUF, secrétaire administratif de classe exceptionnelle.

- de Monsieur Gérard PAILLET, attaché, chef du service départemental d'action sociale, à Madame Anne-Claire ROYER, secrétaire administrative de classe normale.

- de Monsieur Olivier VERCASSON, attaché, chef du bureau des ressources humaines, à Madame Anne-Marie RODRIGUEZ, secrétaire administrative de classe normale.

Article 14 : L'arrêté préfectoral n°2011-3885 du 10 juin 2011 est abrogé.

Article 15 : La secrétaire générale de la préfecture du Rhône est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Préfet,
Jean-François CARENCO

ARRETE PREFECTORAL N°2010 –4292 DU 18 juillet 2011

Objet : délégation de signature à M. Michel HUPAYS, directeur de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est

Article 1 - Délégation de signature est donnée à M. Michel HUPAYS, directeur de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est, à l'effet de signer au nom du préfet, dans le cadre de ses attributions et compétences, les décisions suivantes :

N°	Nature de la décision	REFERENCES
1	Rétention d'aéronef en cas de non-respect des conditions définies au livre 1er du code de l'aviation civile pour se livrer à la circulation aérienne ou dont le pilote a commis une infraction au sens du code de l'aviation civile	Article L 6111-3 du code des transports
2	Autorisation de vol à basse hauteur dans le cadre du travail aérien, à l'exception du survol des agglomérations et des rassemblements de personnes ou d'animaux en plein air	Règlement de la circulation aérienne (annexes aux articles D 131-1 à D 131-10 du code de l'aviation civile)
3	Autorisation de voltige aérienne	Règlement de la circulation aérienne ; arrêté du 10 février 1958
4	Autorisation d'apposer des marques distinctives sur les hôpitaux et autres établissements pour en interdire le survol à basse altitude	Arrêté du 15 juin 1959
5	Autorisation de redécollage d'aéronefs ayant été contraint de se poser hors d'un aérodrome régulièrement établi.	Article D 132.2 du code de l'aviation civile
6	Délivrance des licences d'exploitation des stations d'émission radio du service aéronautique installées au sol	Articles D 133-19 à D 133-19-10 du code de l'aviation civile
7	Service de Sauvetage et de Lutte contre les Incendies d'Aéronef (SSLIA) et de Prévention du Péril Animalier (PPA) : Délivrance, suspension et retrait des agréments des organismes SSLIA Délivrance, suspension et retrait des agréments des personnels SSLIA Contrôle et prescription de mesures correctives Détermination des périodes minimales PPA	Décret 99-1162 du 29 décembre 1999 et 2007-432 du 25 mars 2007 Articles L. 6332-1 à 4 du code des transports et articles D. 213-1 du code de l'aviation civile et leurs arrêtés d'application
8	Délivrance et retrait des titres de circulation en zone réservée des aérodromes	Article R 213-6 du code de l'aviation civile
9	Délivrance, mise en demeure d'apporter les mesures correctives nécessaires, suspension et retrait des agréments des organismes d'assistance en escale ; décision de confier la mission d'assurer la permanence des services d'assistance en escale, sélection des prestataires	Articles R 216-11, R 216-14 et R 216.16 du code de l'aviation civile
10	Servitudes aéronautiques de balisage : décision prescrivant le balisage des obstacles dangereux, l'établissement de dispositifs visuels ou radioélectriques, la suppression ou la modification de tout dispositif visuel de nature à créer une confusion avec les aides visuelles à la navigation aérienne.	Article R 243-1 du code de l'aviation civile
11	Autorisation relative aux aides lumineuses ou radioélectriques à la navigation ou à tous autres dispositifs de télécommunications aéronautiques sur les aérodromes à usage restreint et les aérodromes à usage privé	Articles D 232-4 et D 233-4 du code de l'aviation civile
12	Délivrance, suspension et retrait des agréments en qualité d'"agent habilité"	Articles L 6343-1 à 5 du code des transports, R 321-3 et R 321-5 du code de l'aviation civile
13	Délivrance, suspension et retrait des agréments en qualité de "chargeur connu"	Articles L 6343-1 à 5 du code des transports, R 321-4 et R 321-5 du code de l'aviation civile
14	Délivrance, suspension et retrait des agréments en qualité d'"établissement connu"	Articles L 6342-1 du code des transports, R 213-13 à R 213-15 du code de l'aviation civile
15	Signature des conventions avec les entreprises ou organismes	Article R 213-10 du code de l'aviation civile

	de formation à la sûreté	
16	Approbation du programme de sûreté des entreprises de transport aérien mentionnées au II de l'article R 213-1-1	Article R 213-1-3 du code de l'aviation civile

Article 2 : M. Michel HUPAYS peut donner sa délégation aux agents placés sous son autorité, pour signer les actes relatifs aux affaires pour lesquelles il a lui-même reçu délégation.

Cette délégation de signature sera prise, au nom du préfet du Rhône, par un arrêté de subdélégation qui devra être transmis au préfet du Rhône aux fins de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Article 3 : L'arrêté n°2010-6463 du 1er décembre 2011 est abrogé.

Article 4 - La secrétaire générale de la préfecture du Rhône et le directeur de l'aviation civile Centre-Est, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Le préfet,
Jean-François CARENCO